



Renouvellement de l'assurance collective 2026

Parler d'assurance n'est jamais le sujet qui suscite le plus d'enthousiasme. Pourtant, dès que notre portefeuille est touché, l'intérêt grimpe rapidement! Plusieurs croient, à tort, qu'un régime d'assurance collective fonctionne comme une assurance auto ou habitation. C'est tout le contraire: ici, ce n'est pas votre dossier personnel qui influence le coût, mais bien l'expérience de tout le groupe assuré. Certains assureurs hésitent même à soumissionner. Lors de notre plus récent appel d'offres en 2020, seulement trois assureurs s'étaient manifestés... et ils ne sont plus que deux aujourd'hui.

Comme le renouvellement entre en vigueur le **1^{er} janvier 2026**, le mois de novembre est le moment idéal pour faire le point afin d'éviter les mauvaises surprises.

Comment fonctionne la tarification ?

Lors de notre dernier appel d'offres, nous avions négocié **un plafonnement des primes jusqu'au 31 décembre 2025**. Après cette date, nous devrons assumer collectivement le coût réel de nos protections. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, être nombreux ne garantit pas automatiquement une baisse des primes. À la CSQ, par exemple, ce sont **90 000 certificats** qui sont assurés en invalidité longue durée et **59 000 certificats**, en assurance maladie – une vaste population, mais aussi une grande utilisation.

Chaque année, le renouvellement vise un objectif simple: que les membres paient **la juste prime**. Pour y parvenir, deux actuaires (celui de la CSQ et celui de l'assureur) projettent la tarification de l'année à venir en analysant l'utilisation des **24 derniers mois**. Ils tiennent compte des

Suite en page 4



Le 29 novembre : Défendons la démocratie

Édito du président

Dans le débat public entourant le projet de loi n° 3, un acteur inattendu s'est fait entendre: le Barreau du Québec. Quand l'ordre professionnel des avocates et avocats (dont la mission première est de protéger le public) choisit de monter aux barricades pour dénoncer un risque d'érosion de l'État de droit, nous devons collectivement tendre l'oreille.

Dans son analyse du PL3, le Barreau soulève plusieurs inquiétudes: atteinte au droit d'association, restrictions à la liberté d'expression, réduction de la capacité des organisations, dont les syndicats, de recourir pleinement aux tribunaux pour contester une loi.

Ainsi, il maintient qu'affaiblir les contre-pouvoirs n'a jamais été une bonne nouvelle dans une société démocratique. Et surtout, plus on tolère de telles mesures, plus on s'habitue à ce qu'elles deviennent la norme.

Pour celles et ceux qui estiment que les organisations syndicales se lèvent contre le PL3 pour défendre leur bac à sable, d'accord, sauf que le Barreau n'est pas un syndicat. Lorsqu'un ordre professionnel apolitique, chargé de la protection du public, se sent obligé de dénoncer les dérives d'un projet de loi gouvernemental, c'est qu'il y a un sérieux problème... Un problème qui dépasse les intérêts syndicaux et qui touche à l'équilibre même de la démocratie québécoise.

Après le projet de loi n° 89 qui est venu restreindre le droit de grève, ce nouveau texte s'attaque encore aux voix critiques. Ce n'est pas une coïncidence, c'est une stratégie retorse qui s'inscrit dans un agenda politique pour tenter de créer des distractions afin de se maintenir au pouvoir.

Le gouvernement présente le PL3 comme une modernisation nécessaire pour le travailleur. Mais lorsqu'on observe l'ensemble du projet de loi (et c'est aussi la thèse du

Barreau), une autre réalité apparaît: celle d'un pouvoir politique qui cherche à réduire les contestations et à encadrer les organisations qui osent se lever et dire non.

Dans l'histoire, nous nous sommes souvent tenus debout. En effet, les organisations syndicales sont à l'origine, directement ou indirectement, d'une multitude d'avancées sociales et de plusieurs protections qu'on considère aujourd'hui comme la base, notamment, le salaire minimum et sa hausse progressive, les congés parentaux, la création de la CNESST, la loi sur l'équité salariale, etc. Ces progrès sociaux ont amélioré le sort du citoyen québécois moyen à travers le temps. Les syndicats sont, depuis toujours, un contre-pouvoir qui se bat pour le bien commun. Le PL3 cherche précisément à affaiblir cette capacité de protection. Il vise à séparer les luttes du quotidien (c'est-à-dire les conditions de travail) de celles qui relèvent du bien commun. Mais pour nous, ces deux dimensions vont de pair.

Voulons-nous vraiment d'une société où le gouvernement renforce son pouvoir en affaiblissant systématiquement celles et ceux qui ont pour mission de le questionner? Pour ma part, la réponse est claire: non!

Je vous lance maintenant l'invitation à dire à votre tour «non» au projet de loi n° 3. Défendons, ensemble, nos droits dans les rues de Montréal, le 29 novembre prochain. Un grand rassemblement intersyndical y est organisé. Votre famille, vos amis et vos collègues sont les bienvenus et peuvent vous accompagner parce que ça nous regarde tous. Ce sont les citoyennes et citoyens de demain qui nous remercieront de nous être levés.

[Le 29 novembre, défendons la démocratie.](#)

Jean-François Guilbault
Président du Syndicat de Champlain



Un réseau inspirant à Wendake

Les membres du comité ACTES Champlain ont eu la chance de participer au dernier réseau de la CSQ, *Savoirs ancestraux, avenir commun*, les 6 et 7 novembre derniers. Dès notre arrivée, on nous a offert une séance de fumigation, un moment de purification et de recentrage face aux événements de l'actualité parfois lourds. Un geste d'autant plus symbolique et nécessaire que le PL3 s'est imposé dès le mot d'ouverture! C'était, sans conteste, une façon originale de commencer ce rassemblement avec de bonnes ondes.

En peu de temps, nous sommes tombés sous le charme de la culture Wendate. Leur société matricentriste unit les forces des hommes et des femmes, tout en maintenant un équilibre bénéfique pour tous. Si c'est toujours un homme qui agit comme chef de clan, c'est la doyenne qui le choisit ou le répudie. Qui mieux que celle qui l'a vu grandir pour décider de celui qui prendra les décisions pour l'ensemble de la communauté?

Nous avons aussi découvert la résilience des Wendats. Autrefois appelés Hurons par les religieux, ils ont été privés de leur langue et de leurs jeux d'enfants pendant des générations. Aujourd'hui, ils s'efforcent de raviver leur culture et de vivre en harmonie sur un territoire toujours non cédé. Plusieurs ateliers nous ont permis d'écouter leurs récits et de comprendre leur vision du monde, offrant des moments d'échange profondément humains et inspirants. L'événement, mis sur pied par l'organisme Les Voix du territoire, a été une véritable immersion dans un savoir ancestral vivant. Une rencontre riche en enseignements, qui nourrit notre réflexion et renforce notre engagement pour un avenir plus inclusif et éclairé. Vous êtes curieux? Je vous invite à écouter Akienda Yanariskwa sur le Web.

Sandra Boudreau

Coordonnatrice

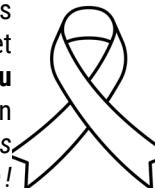
Prendre action contre la violence faite aux femmes

Du 25 novembre au 6 décembre, 12 jours s'écoulent entre la **Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes** (25 novembre) et la **Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes** (6 décembre).

Durant cette période, le comité de l'action féministe invite les membres du Syndicat de Champlain à participer à des activités afin de sensibiliser la population au phénomène de la violence et de faire connaître les services de proximité destinés à aider les victimes et leurs proches.

Le port du ruban blanc

Votre établissement recevra, cette semaine, des rubans blancs, allez chercher le vôtre et portez-le du **25 novembre au 6 décembre** pour véhiculer un message clair: *la violence envers les femmes et les filles, c'est non!*



La Guignolée des femmes

Cette année encore, le comité organise la collecte de produits au profit des centres d'hébergement pour femmes. Nous comptons sur votre générosité habituelle, les besoins sont toujours aussi criants.

Les dons de produits d'hygiène pour femmes et enfants sont privilégiés, il vous suffit de choisir des produits neufs et non périmés et de les déposer dans une boîte réservée à cet effet, placée dans un endroit stratégique de votre école (ex: salon du personnel, secrétariat, bibliothèque). Votre délégué syndical aura préparé une boîte pour la collecte des dons.

Le ramassage des dons aura lieu le mercredi **3 décembre** pour les écoles du **.CSSP** et du **CSM** et le jeudi **4 décembre** pour les écoles du **CSVT**. Il faut nous avoir si-

gnalé, au préalable, qu'il y a des boîtes à ramasser à votre établissement en remplissant le formulaire sur notre site Internet.

Merci de votre générosité, merci pour elles!



Couverture du planificateur

Voici venu le moment où nous faisons appel à vous, nos membres, pour illustrer la page couverture du prochain planificateur *L'outil de travail quotidien*.

Nous attendons vos créations, peu importe leur format: photographie, peinture, aquarelle, gravure, etc. Soyez imaginatifs, il n'y a ni sujet ni thème imposé!

Vous avez jusqu'au 10 décembre à 16 h pour nous faire parvenir, par courriel, une photographie de bonne qualité de l'œuvre

que vous souhaitez proposer pour l'édition 2026-2027 du planificateur.

Écrivez à Emilie Boudages à l'adresse: eboudages@syndicatdechamplain.com.

Le conseil d'administration fera un choix, lors de sa séance de décembre, parmi les œuvres qui lui auront été soumises. Notez bien que ce concours s'adresse uniquement aux membres du Syndicat de Champlain et que chaque artiste peut présenter un maximum de trois œuvres.



Objet: La relève, un enjeu vital pour l'éducation et le syndicalisme

Geneviève en lettre attachée

Parler de la relève, c'est parler d'avenir. Dans le monde de l'éducation, elle incarne l'espoir d'un système capable de se renouveler, malgré les nombreuses fissures. Ces jeunes, ces nouveaux employés, qu'ils soient enseignants ou membres du personnel de soutien, arrivent avec des idées inaltérées, une énergie neuve et une volonté sincère de faire une différence. Et vient le moment où ils font leurs premiers pas dans notre système d'éducation et se heurtent à des enjeux brutaux, ceux-là même contre lesquels nous militons : surcharge de travail, manque de ressources, précarité des contrats et un climat où la reconnaissance semble souvent absente. Comment prétendre bâtir un système fort si ceux qui le portent sont fragilisés dès le départ?

La relève en éducation est cruciale parce qu'elle est le moteur de l'innovation pédagogique, de l'action éducative et de la continuité. Donc, prendre soin de cette relève exige plus que des discours. Cela demande des actions concrètes comme offrir un accompagnement réel, alléger la charge administrative, assurer des conditions de travail dignes et stables. Ceux qui œuvrent dans le milieu depuis longtemps, ont expérimenté les changements de mœurs des clientèles, alors que les nouveaux y sont carrément garrocher. Pour aucun ce n'est acceptable. Alors, quand nous aurons quitté, si nous souhaitons que d'autres poursuivent la route que nous avons bâtie et entretenue, nous devons continuer à lutter pour réclamer un système d'éducation qui empêchera le gaspillage humain et social. La vocation n'est pas synonyme de sacrifice.

Et c'est là que la dualité entre vocation et conditions difficiles devient criante. On glorifie la passion et l'énergie des jeunes et celle des nouveaux venus, comme si elle pouvait compenser des salaires insuffisants, de la précarité ou des classes surchargées. Mais la vocation ne fait pas le poids contre l'épuisement. Quand le système s'appuie sur la bonne volonté pour masquer ses failles, il trahit sa mission première : offrir une éducation de qualité dans un cadre humainement viable.

Puis, en marge du réseau scolaire, un autre terrain mérite notre attention : celui du syndicalisme. La relève syndicale y est tout aussi essentielle, car elle portera la voix des travailleurs et défendra des droits qui ne sont jamais acquis. Dans un contexte où les compressions budgétaires et les réformes s'enchaînent, qui veillera à ce que les conditions de travail ne se détériorent pas davantage? Les jeunes militants syndicaux apportent une perspective nouvelle, une énergie indispensable pour maintenir la lutte collective vivante et ils sont les prochains protecteurs du bien collectif.

Le syndicat n'est pas qu'un outil de revendications; il est un rempart contre l'isolement et l'injustice. Sans relève syndicale, le risque est grand de voir s'effriter la solidarité qui protège les plus vulnérables. Mais là encore, la réalité est complexe: s'engager syndicalement demande du temps, de la conviction et souvent, une dose de courage. Dans un système où la pression individuelle est forte, où la performance est érigée en dogme, militer peut sembler un luxe.

Pourtant, c'est une nécessité. Car sans voix collective, les conditions déjà difficiles deviendront intenables. Si notre gouvernement désire réellement prendre soin de la relève et investir dans l'avenir, il devra reconnaître que l'éducation n'est pas une dépense, mais un pilier de la société. Il devra comprendre que le syndicalisme n'est pas un frein, mais une force pour le bien collectif. S'il veut que ces nouveaux, que ces jeunes continuent à croire en leur mission, il faudra leur offrir plus qu'un discours et des promesses vides : il devra leur donner les moyens d'agir, d'innover et de s'épanouir. C'est avec ces convictions que le Syndicat de Champlain épaulera sa relève.

Geneviève Bourbeau

Coordonnatrice



laPersonnelle

Obtenez des tarifs de groupe avantageux
en assurance auto, habitation et entreprise



En savoir plus

Renouvellement de l'assurance collective 2026 (suite)

réclamations, des frais administratifs et de nombreux facteurs externes comme :

- le nombre de réclamations;
- le coût des médicaments et des services;
- la démographie des groupes.

Comme il s'agit d'un régime à rétention, les sommes trop perçues nous reviennent... mais l'inverse est tout aussi vrai.

Quelques données significatives

- Prestations de médicaments : **90 M \$ en 2020 à 127 M \$ en 2025**
- Nombre de réclamations : **1 853 744 en 2024 à 1 976 857 en 2025**
- Nouvelles invalidités : environ **300 par année**

Ces chiffres illustrent tout-à-fait l'ampleur et la croissance des besoins des assurés de notre groupe.

Assurance maladie : augmentation de 3,6 %

Pour 2026, une hausse de **3,6 %** sera nécessaire. Plusieurs éléments expliquent cette augmentation, notamment l'explosion des demandes liées aux médicaments pour la gestion de l'obésité, dont l'arrivée de **WEGOVY**, qui a provoqué une hausse de 980 % des réclamations pour cette classe thérapeutique. De nouveaux médicaments coûteux pour le traitement de l'**Alzheimer** sont également à surveiller, car ils pourraient influencer les années à venir. Bref, les innovations pharmaceutiques sont essentielles, mais elles ont un prix élevé.

Assurance en soins dentaires : augmentation de 2,7 %

La garantie dentaire, relativement nouvelle, continue d'être très populaire. C'est une hausse normale : les membres utilisent pleinement leurs protections, ce qui fait augmenter graduellement le coût du régime. Pour 2026, l'ajustement requis sera de **2,7 %**.

Assurance salaire de longue durée : augmentation de 22 % (avec atténuation)

Depuis la pandémie, le nombre d'invalidités a bondi, un phénomène documenté par plusieurs études. Alors que la grande majorité de la population était invitée à rester à l'abri, certains corps d'emplois – dont les nôtres – ont dû poursuivre leurs activités dans un climat anxiogène. Une fois la crise passée, les répercussions sur la santé physique et psychologique ont été particulièrement visibles dans ces secteurs.

Bien qu'un certain ralentissement des invalidités soit observé récemment, l'expérience globale demeure lourde. Sans le plafonnement négocié en 2025, la prime aurait grimpé de **34 %**. Pour 2026, l'augmentation nécessaire s'élève à **22 %**, mais...

Le travail du comité consultatif : un congé de prime pour amortir la hausse

Le comité consultatif en assurance collective a analysé plusieurs scénarios pour assurer une transition plus prévisible et pour amortir le choc sur les finances de chacun. Grâce à la libération de sommes détenues chez Beneva (anciennement SSQ), réservées pour couvrir les

protections d'invalidité, un **congé de prime** pourra être appliqué en 2026. Ces fonds n'avaient pas pu être utilisés avant en raison du plafonnement des primes déjà en place.

L'objectif est clair : stabiliser le régime et limiter la hausse réelle des primes à un maximum de **15 %** pour la prochaine année. Cette mesure a été adoptée lors de la séance d'octobre du Conseil général de la CSQ et sera appliquée au renouvellement.

Que pouvez-vous faire pour contribuer à la santé du régime ?

Les coûts en assurance collective sont directement liés à nos habitudes. Et, bonne nouvelle, certaines actions individuelles ont un impact réel ! Depuis plusieurs années, nous vous encourageons à magasiner votre pharmacie : les honoraires peuvent varier énormément d'un établissement à l'autre, même sous une même bannière. L'option de la pharmacie postale est encore la meilleure.

Deux gestes simples font une différence :

1. **Comparer les honoraires** avant de faire remplir une prescription.
2. **Demander un renouvellement de trois mois**, lorsque possible, ce qui réduit les frais d'honoraires et stabilise les coûts pour tout le groupe.

Chaque geste, même petit, contribue à maintenir des primes soutenables pour l'ensemble des membres.

En résumé : Variations au 1^{er} janvier 2026

- Assurance maladie : + 3,6 %
- Assurance soins dentaires : + 2,7 %
- Assurance salaire longue durée : + 22 % (atténuee par un congé de prime)

Tournée du Fonds de solidarité

La tournée d'information de la campagne REER du Fonds de solidarité FTQ débutera dès janvier.

Les représentants locaux (RL) visitent les établissements pour celles et ceux qui aimeraient cotiser par retenues sur le salaire. Ils assurent également un service de proximité et répondent aux questions des membres et des futurs membres. Les RL sont des militantes et des militants qui effectuent un travail bénévole parce qu'eux-mêmes ainsi que leur syndicat adhèrent aux valeurs du Fonds.

Surveillez nos prochaines publications pour connaître la date de passage de la tournée dans votre établissement.

